

REFLEX

RÉFECTION DÉFINITIVE DES TRANCHÉES SUR CHAUSSÉES ET TROTTOIRS

La réfection définitive des tranchées est réalisée par la subdivision concernée, aux frais de l'intervenant, dans l'année suivant le remblayage et la réfection provisoire de la tranchée, à l'exception des intervenants conventionnés qui la réalisent eux-mêmes. La bonne réalisation du remblayage et de la réfection définitive des tranchées est un gage de durabilité de la réparation et donc de pérennité de la voirie

Réf. réglementaires : Règlement de Voirie de la Métropole du Grand Lyon

Recommandations : Guide des graves de déconstructions Rhône Alpes

Décaissement de l'enrobé à froid

Le décaissement du corps de chaussée provisoire est réalisé sur une profondeur dépendante de la hiérarchie structurelle de la voirie :

- 11 cm pour les voiries légères,
- 15 cm pour les voirie lourdes,
- 28 cm pour les voiries superlourdes ,
- hiérarchies rationnelles, selon l'épaisseur indiquée dans LYVIA.

Les déblais sont ensuite évacués vers un centre de recyclage adapté.

Le compactage de la partie supérieure des remblais sera effectué avant mise en œuvre du corps de chaussée, suivant l'objectif de densification (q2 ou q3) correspondant à la structure hiérarchique de la voirie.

Corps de chaussée : réfection définitive

Après découpe de la couche de roulement sur 10 cm et de part et d'autre de la tranchée, il sera appliqué, en fonction de la hiérarchie structurelle :

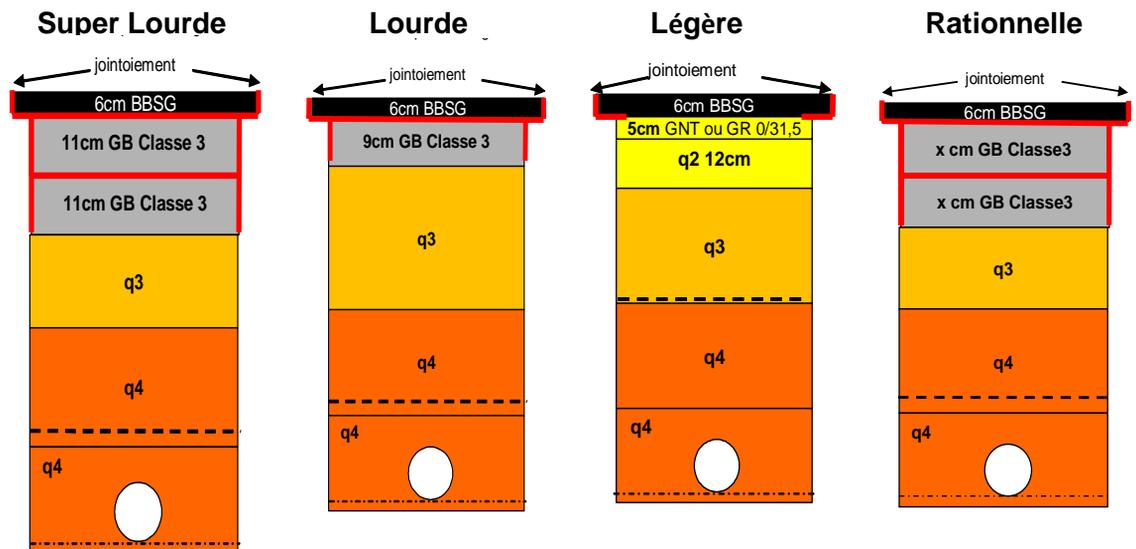
- Super lourde (Slo) : 11cm GB + 11cm GB + 6cm BBSG
- Lourde (Lo) : 9cm GB + 6 cm BBSG
- Légère (Le) : 5cm GNT + 6cm BBSG
- Hiérarchie rationnelle : x cm GB + 6cm BBSG

Une couche d'émulsion sera appliquée sur les bords verticaux de la tranchée et entre chaque couche bitumineuse.

Compactage du corps de chaussée

Le compactage de chaque couche de matériau bitumineux sera réalisé conformément au guide technique de remblayage des tranchées avec le matériel adapté (plaque vibrante ou cylindre vibrant en général).

Coupes types des réfections définitives en fonction de la hiérarchie structurelle



Réfection définitive des trottoirs

La réfection définitive de trottoir sera réalisée par le rétablissement du support et du revêtement initial conformément aux articles et annexes du règlement de voirie.

Contrôle du corps de chaussée

Les contrôles par carottage portent sur les critères suivants : la dimension, la présence de BBSG ,de GB, le nombre de couche, le collage entre couches et la compacité. Le % de vide sera inférieur à 10 % pour le BBSG et 11% pour la GB

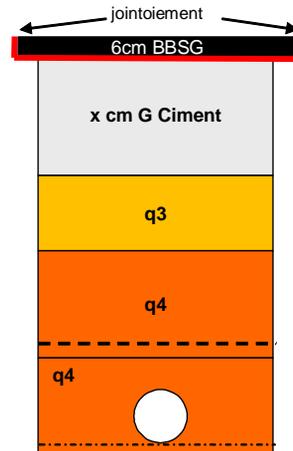
Les prélèvements par carottage:

- 1 carotte pour les surfaces < à 10m²,
- 2 carottes < 100ml, puis 1 carotte pour les 100ml supplémentaires

Les contrôles des enrobés à chaud sont réalisés par:

- la Direction de la Voirie pour les intervenants non conventionnés,
- un organisme agréé choisi par les intervenants conventionnés

Corps chaussée en Grave Ciment



Structure légère : LE
épaisseur : 6cm
Une couche: BBSG



Structure Lourde : LO
épaisseur 15cm
2 couches : BBSG et GB



Structure SLO,
épaisseur 28cm
3 couches : la GB est non-conforme : 11,3% de vide



CONTACT :
DDUCV
Direction Voirie, Végétal, Nettoyement (VVN)
Qualité/ Laboratoire

GRANDLYON
la métropole